

INVENTAIRE Parc matériel roulant et équipements - Autobus de l'Etang

Numéro de parc	Marque	Modèle	Catégorie	Date 1ère mise en circulation	Immatriculation	Type activité	Vidéo surveillance
72562	Iveco	CREALIS	Autobus standard	23/06/2016	ED-132-HA	BHNS	Martec
72563	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/06/2016	ED-185-LQ	BHNS	Martec
72564	Iveco	CREALIS	Autobus standard	26/07/2016	EE-953-EC	BHNS	Martec
72565	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-804-GJ	BHNS	Martec
72566	Iveco	CREALIS	Autobus standard	05/07/2016	ED-103-SP	BHNS	Martec
72567	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-869-GJ	BHNS	Martec
72568	Iveco	CREALIS	Autobus standard	05/07/2016	ED-670-SM	BHNS	Martec
72569	Iveco	CREALIS	Autobus standard	26/07/2016	EE-055-ED	BHNS	Martec
72570	Iveco	CREALIS	Autobus standard	26/07/2016	EE-242-ED	BHNS	Martec
72571	Iveco	CREALIS	Autobus standard	13/07/2016	ED-190-YP	BHNS	Martec
72572	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-934-GJ	BHNS	Martec
72573	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-108-GK	BHNS	Martec
72574	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-242-GK	BHNS	Martec
72575	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-384-GK	BHNS	Martec
72576	Iveco	CREALIS	Autobus standard	28/07/2016	EE-629-GK	BHNS	Martec
98990	Iveco	GX 327	Autobus standard	21/09/2011	BV-086-GK	Urbain	Eolane
98991	Iveco	GX 327	Autobus standard	21/09/2011	BV-123-GK	Urbain	Eolane
70855	Iveco	GX 327	Autobus standard	11/10/2011	BW-067-EA	Urbain	Eolane
71170	Iveco	GX 327	Autobus standard	20/12/2013	DB-249-PW	Urbain	Eolane
71171	Iveco	GX 327	Autobus standard	20/12/2013	DB-327-PW	Urbain	Eolane
71172	Iveco	GX 327	Autobus standard	20/12/2013	DB-403-PW	Urbain	Eolane
71173	Iveco	GX 327	Autobus standard	20/12/2013	DE-163-NQ	Urbain	Eolane
71174	Iveco	GX 327	Autobus standard	20/12/2013	DE-827-NQ	Urbain	Eolane
1010	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/11/2008	DH-599-GC	Urbain	Martec
1011	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/11/2008	DH-610-GC	Urbain	Martec

1012	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/11/2008	DH-129-BX	Urbain	Martec
1013	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/11/2008	DH-627-GC	Urbain	Martec
1018	Iveco	GX 127	Autobus moyen	25/03/2009	DE-432-KK	Urbain	Martec
1020	Iveco	GX 127	Autobus moyen	25/03/2009	DE-325-KK	Urbain	Martec
1021	Iveco	GX 127	Autobus moyen	25/03/2009	DE-618-TM	Urbain	Martec
1022	Iveco	GX 127	Autobus moyen	25/03/2009	DE-602-TM	Urbain	Martec
1023	Iveco	GX 127	Autobus moyen	25/03/2009	DE-586-TM	Urbain	Martec
1025	Iveco	GX 127	Autobus moyen	25/03/2009	DF-572-DM	Urbain	Martec
1037	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/07/2011	BR-797-KG	Urbain	Martec
1038	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/07/2011	BR-910-KG	Urbain	Martec
1040	Iveco	GX 127	Autobus moyen	12/07/2011	BR-064-KH	Réserve	Martec
70812	Iveco	GX 127	Autobus moyen	23/05/2008	FP-013-BD	Réserve	Martec
73166	Mercedes	City 23	Minibus urbain	27/03/2017	EL-765-CB	Chronopro	non
73167	Mercedes	City 23	Minibus urbain	27/03/2017	EL-703-CB	Chronopro	non
73168	Mercedes	City 23	Minibus urbain	27/03/2017	EL-732-CB	Chronopro	non
73167	Mercedes	Sprinter	Minibus urbain	27/03/2017	EL-703-CB	TAD	non
73168	Mercedes	Sprinter	Minibus urbain	27/03/2017	EL-732-CB	TAD	non
74366	Mercedes	Sprinter	Minibus urbain	26/11/2018	FC-228-AM	TAD	non
VPT002010	Renault	Trafic	Minibus urbain	12/12/2017	ES-733-QR	TAD	non
VPT002011	Renault	Trafic	Minibus urbain	12/12/2017	ES-666-QR	TAD	non
VPT002012	Renault	Trafic	Minibus urbain	12/12/2017	ES-149-QS	TAD	non
VPT002013	Renault	Trafic	Minibus urbain	12/12/2017	ES-046-QS	TAD	non

3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
3	oui	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €
-	non	1	1	- €

PORTABLES DE CONTRÔLE

Nombre et types de portables : 11 PMF E BRIO + 11 bases PMF E BRIO

N° :

1	CH0CUC13229
2	CH0CUCD601098J3
3	CH0CUC470115E1
4	CH0CUC19018
5	CH0CUD461033J3
6	CH0CUC171108
7	CH0CUC171129
8	CH0CUCA470039
9	CH0CUC17203
10	CH0CUCD601044J3
11	CH0CUCD601049J3

MODALITES DE CESSION DE MARQUE

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par convention de Délégation de Service Public (« DSP ») en date du 26 décembre 2012 prenant effet au 1^{er} janvier 2013 et arrivant à expiration le 5 juillet 2021 (via prolongation par avenant n°11), la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE (« La Métropole ») qui s'est substituée au SMITEEB, a confié à la société AUTOBUS DE L'ETANG, le contrat de gestion déléguée du réseau de transport public Les bus de l'Etang.

La ligne BHNS exploitée dans le cadre du réseau a été lancée le 29 août 2016. Le nom commercial choisi spécifiquement pour cette ligne est « Zenibus ». La marque « Zenibus » a ainsi été déposée auprès de l'INPI le 9 juillet 2015 au nom du Cédant et a été exploitée pour ce service depuis lors.

Compte tenu du terme de la DSP le Cédant n'exploite plus la marque Zenibus.

Au terme du protocole de fin de DSP (ci-après le « Protocole ») conclu entre les Parties et dont le présent accord (ci-après l'Accord) constitue une Annexe les Parties ont convenu de procéder au transfert de la propriété de la Marque.

Le Cédant souhaite donc céder au Cessionnaire l'intégralité des droits qu'il détient sur la marque « Zenibus ».

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Définitions

La présente cession concerne le titre de propriété intellectuelle suivant :

- Marque française verbale « ZENIBUS » n° 4195749 déposée le 9 juillet 2015 pour les services relevant des classes 9, 39 et 42, dont le certificat d'enregistrement figure en Annexe 1 ;

La marque décrite ci-dessus est ci-après désignée la « Marque ».

Article 2. Déclarations du Cédant

Le Cédant déclare être seul et unique propriétaire de la Marque, qu'elle est libre de tout nantissement, droit de gage et qu'il est en mesure de la céder librement.

Le Cédant s'engage à transmettre au Cessionnaire dans les meilleurs délais tous les documents qui pourraient lui être adressés après la signature des présentes et concernant la Marque.

Article 3. Objet de la cession

Le Cédant cède, de manière exclusive et définitive, à compter de la signature des présentes, au Cessionnaire qui accepte sans aucune restriction, ni réserve, la pleine et entière propriété de la Marque.

Le Cessionnaire aura le droit d'entreprendre, de reprendre ou de continuer, à son nom et à ses risques et profits, tant en demandant, qu'en défendant, tous droits, instances, procédures ou actions relatifs à la Marque, objet du présent contrat, y compris le droit de poursuivre judiciairement tous les faits de contrefaçon non prescrits à la date de la présente cession.

Article 4. Garantie

Le Cédant ne garantit au Cessionnaire que l'existence matérielle de la Marque au moment de la cession.

Article 5. Prix – Modalités de paiement – Déclaration de sincérité

Conformément aux stipulations de l'article 6.6 du Protocole et en raison des éléments de contexte rappelés en préambule, la présente cession est consentie en contrepartie d'une somme globale forfaitaire de 1 (un) Euro HT sur présentation d'une facture.

Cette somme fera l'objet d'une facture spécifique.

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées à l'article 8 de la loi du 18 avril 1918 (article 1837 du Code Général des Impôts) que le présent prix exprime l'intégralité du prix convenu.

Article 6 - Effet – Transfert de propriété

Le transfert de propriété de la Marque prend effet à la date de signature du Protocole.

Article 7. Publicité – Enregistrement - TVA

Aux fins des déclarations fiscales, la valeur de la cession de la marque est déterminée à 1 euro, conformément aux stipulations de l'article 5.

Au prix ci-dessus mentionné viendra s'ajouter la TVA au taux légal en vigueur.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour requérir ou effectuer toutes formalités, enregistrement, publication, dépôt et mention, partout et dans toute administration où besoin sera.

La présente cession sera inscrite sur les registres des marques concernés par le Cessionnaire. Le Cessionnaire supportera les frais relatifs à ces inscriptions.

Annexe 1 :



202 D

MARCHAIS ASSOCIES
4 AVENUE HOCHÉ
75008 PARIS

N° National : 15 4 195 749

Dépôt du : 9 JUILLET 2015

à : SZ INH - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

AUTOBUS DE L'ÉTANG, Société par actions simplifiée à associé unique, 37 rue d'Athènes, 13742 Vitrolles.
N° SIREN : 638 729 634.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
MARCHAIS ASSOCIES, 4 Avenue Hoche, 75008 Paris.

transport; Hébergement de sites Web de tiers dans le domaine du transport; services de normalisation technique, à savoir élaboration et conception de normes pour la communication télévisée et radiodiffusée, de normes télématiques et informatiques; programmations électroniques, programmation pour ordinateurs; duplication de programmes d'ordinateurs; services d'ingénierie, conversion de données et de programmes autre que conversion physique, services de transposition d'application du logiciel; services d'authentification (contrôle) permettant la certification de messages et de données transmis par télécommunication; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers; études de projets techniques.

Classes de produits ou services : 9, 39, 42

ZENIBUS

Classe N° 9 : Logiciels d'application pour terminal de poche (Smartphone); Logiciels téléchargeables accessibles par le biais d'internet et de dispositifs sans fil; logiciels pour téléphones mobiles et téléphones cellulaires; tous ces produits en relation avec les réseaux de transports et la gestion;

Classe N° 39 : Transport, transports de personnes et de marchandises par autocars, bus, car, taxis, navettes, trams, chemin de fer, services de chauffeurs, services de prise en charge, d'accompagnement, affou d'établissements personnalisés de voyageurs; y compris de mineurs, de personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, depuis leur domicile jusqu'à la gare autocar; informations sur le transport et les voyages, en terre et les horaires de transport routier; informations concernant les réservations et locations de véhicules et de taxis, l'accompagnement de voyageurs, l'acheminement des bagages, les horaires des autocars; expédition à domicile de titres de transport; informations concernant l'état du trafic aérien, échange, réservation et vente de titres de transport; services de réservation pour le transport; services de fret; tous ces services d'information peuvent être rendus par tous moyens de communication, y compris par voie téléphonique ou électronique, y compris Internet, livraison de marchandises; distribution de journaux, distribution des eaux ou d'énergie; assistance en cas de panne de véhicules (remorquage); location de garages et de places de stationnement; location de conteneurs d'entreposage de véhicules et des wagons; location de véhicules, de vélos, de bateaux, d'aéronefs, courtage de fret et de transport; dépôt et entreposage de marchandises; agences de voyages, visites touristiques; services d'agences de tourisme (à l'exception de la réservation d'hôtels et de pensions); organisation et réservation de croisières, de voyages, d'excursions et de séjours (à l'exception de la réservation d'hôtels, de pensions);

Classe N° 42 : Location de logiciels, d'ordinateurs; location de programmes sur supports informatiques et par moyen de télécommunications; services de maintenance de logiciels, services de mise à jour de logiciels; conception, développement et mise à jour de logiciels, conception (élaboration) de programmes pour le traitement de textes et de textes d'entraineurs, services de création (conception-élaboration) d'images visuelles et interactives, création (conception-élaboration) et gestion de sites Web dans le domaine du

	CONSTAT	ACTION METROPOLE	ACTION TABM
AGENCE COMMERCIALE			
ACCUEIL VOYAGEURS	1 caméra		
RIDEAU METALLIQUE	2 rideaux testés : fonctionnement OK - 1 clé accroche un peu dans boîtier de commande		
PORTE ENTREE et Bouton d'appel	RAS		
BANQUE ACCUEIL	RAS		
PORTE ACCES POSTES ACCUEIL	RAS		
BAIE VITREE	RAS		
PLAFONDS	Propre sauf marques noires sur trappes techniques		
SOL et MURS	Sol RAS / Murs : marques, peinture écaillée et 15 trous		
CLIMATISATION/CHAUFFAGE	RAS		
EXTINCTEURS	1 contrôlé en décembre 2020		
DECLANCHEURS MANUELS	testés RAS		
LUMINAIRES	RAS		
ESPACE AGENT ACCUEIL			
SOL	RAS		
MUR	Marques sur les murs		
PLAFOND	RAS		
FENETRE	RAS		
LUMINAIRE	RAS		
PIECE COFFRE FORT : PORTE SOL MUR...	Marques sur la porte		
CAMERAS	1		
BUREAU PM			
PORTE ACCES	RAS		

SOL	RAS		
MURS	Traces noires et coulures derrière la porte + cloques		
PLAFOND	RAS 1 dalle tachée suite infiltrations, derriere la porte	remplacée par MAMP	
Commande climatisation et ventilation	Central commun pour accuiel voyageurs, agents d'accueil, tisanerie, et bureau RAS		
Extincteur			
LUMINAIRES	1 plafonnier HS RAS		
BAIE VITREE	RAS		
Système vidéosurveillance	4 vues possibles sur écran en place mais pas d'affichage d'image / enregistreur ALHUA/ Porte baie cassée	Matériel métropolitain : fournir le manuel d'utilisation	
TISANERIE/SALLE REPOS	1 luminaire HS		
PORTES	RAS		
SOL	RAS		
MURS	Quelques traces		
PLAFOND	RAS sauf quelques traces devant fenetre		
Commande climatisation et ventilation	Central commun pour accuell voyageurs, agents d'accueil, tisanerie, et bureau RAS		
Extincteur	1 controlé en décembre 2020		
EVIER	RAS		
PLACARD SOUS EVIER	RAS		
TGBT+BAIE RESEAU	RAS		
ESPACE SANITAIRES			
SANITAIRES FEMME (lavabo, toilettes, miroir...)	Quelques traces sur mur / pour le reste RAS		
SANITAIRES HOMME(lavabo, toilettes, miroir...)			
SALLE DE DOUCHE (lavabo, douche...)	RAS		
PORTES	Remontées capillaires au bas de l'encadrement de porte des sanitaires femmes engendrant un début de déchaussement de celui ci		
MUR SOL PLAFOND			
COULOIR ACCES SANITAIRES	Plafond : RAS / Sol : marques noires / Mur : Cloques et traces de remontées capillaires	dossier assurance en cours	

LOCAL ENTRETIEN			
Déversoir mural	déversoir taché / arrivée d'eau RAS		
chauffe eau	HS		à remplacer : établir le chiffrage pour intégration avenant
mur sol plafond	PLAFOND : RAS / SOL : traces /MURS : traces		
SANITAIRES CONDUCTEURS			
SANITAIRES FEMME (lavabo, toilettes, miroir...) situés à droite	TRES SALE / manque une bouche VMC / 1 Plaque plafond abimée		à remplacer
SANITAIRES HOMME(lavabo, toilettes, miroir...) situés à gauche	TRES SALE		
Espace commun	double vasque et miroir :RAS / Plan de vasque mal jointé / manque 1 plaque plafond		
Lecteur badge d'Accès	testé et fonctionne		
DM Sortie	RAS		
Bouton poussoir de Sortie	RAS		

RELEVE EAU :

RELEVE ELECTRICITE :

CLES BATIMENT
 ENVIRON 10 TROUSSEAUX

Etat des lieux comprenant 3 pages

Lu et Approuvé
 Le 6 JUILLET 2021

Pour la Métropole Aix Marseille Provence



Pour la société TABM



S.C.P. ROSA - OLIVIERI

Huissiers de justice associés

Immeuble le Saint Germain

3 Avenue René DUBOS

BP 37

13724 MARIGNANE Cedex

☎ 04.42.09.11.69 ☎ 04.42.88.59.02

✉ scp.guy.rosa@huissier-justice.fr



www.huissier-marignane-13.fr

Païement en ligne sécurisé

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT ADDITIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX ET LE SEIZE MAI.

A LA REQUETE DE :

TRANSDEV ALPILLES BERRE MEDITERRANEE

5 Voie du Portugal

13127 VITROLLES.

Représentée par Madame AIMOND Sarah

DONT LA REQUISITION EST REPRODUITE CI-APRES :

Comme évoquée ensemble par téléphone vendredi 13 mai, nous effectuerons de nouveau un état des lieux de la gare routière de Vitrolles Pierre Plantée suite aux travaux qui ont eu lieu du 7 mars au 13 mai 2022,

Nous avons convenus d'un rendez-vous aujourd'hui, lundi 16 mai en gare routière à 10h aujourd'hui lundi 16 mai en compagnie de Christel BERTRAND pour le compte de la Métropole.

Bien à vous

Sarah

Sarah AIMOND

Responsable du Pôle Clients Voyageurs

Tél. : +33 4 42 10 02 04

Portable : 06.21.64.58.66

Objet : Etat des lieux après travaux de remise en état.

DEFERANT A CETTE REQUISITION.

Nous Société Civile Professionnelle Guy ROSA – Marie OLIVIERI, Huissiers de Justice associés près le Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence, Immeuble Le Saint Germain, BP 37, Avenue René Dubos, 13724 MARIGNANE cedex, soussigné.

Certifions nous être rendu ce jour :

**GARE ROUTIERE DE VITROLLES
Place Pierre Plantée
13700 VITROLLES**

Où étant, par comparaison à notre précédent état des lieux avant travaux établi en date du 23 décembre 2021, nous procédons aux constatations additives suivantes en présence de :

- Madame Sarah AIMOND, représentant la société requérante ;
- Madame BERTAND Christel, représentant la Métropole Aix Marseille Provence.

I / DESIGNATION

La gare routière de VITROLLES, située en centre-ville, a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de remise en état.

II / OBSERVATIONS :

Ces locaux ont été refaits à neuf et sont actuellement en parfait état ainsi que l'ensemble des nouveaux éléments installés. Toutefois nous observons quelques dégradations superficielles ou malfaçons diverses, soit :

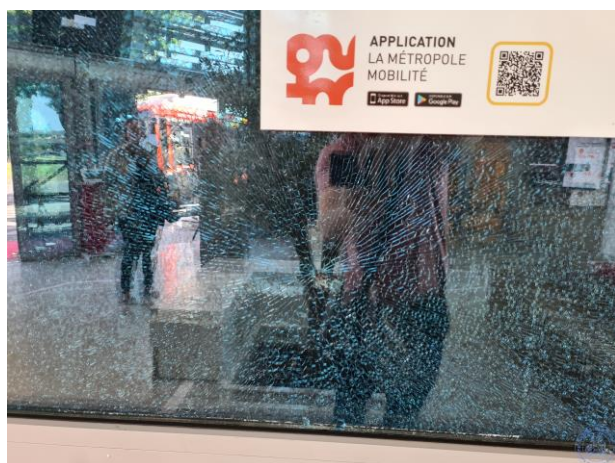
- La peinture de la ligne blanche décorative du sol déborde par endroits, le traçage n'est pas net ;



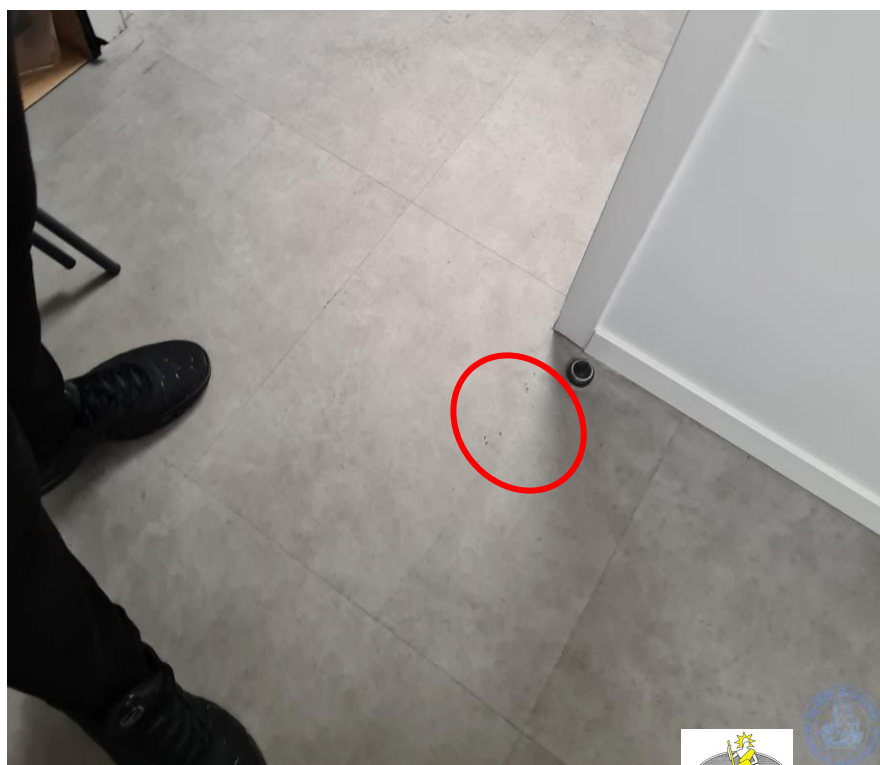
- Large marque grossière de couleur grise au sol sous le guichet « Espace de vente n°2 » et traces de chocs.



- Un vitrage feuilleté de sécurité à l'intérieur de la gare est totalement brisé.



- Légères traces de chocs sur le sol, autour de la serrure de la porte d'entrée dans la zone administrative, ainsi qu'autour du diffuseur d'odeurs « SV10.C4 ».

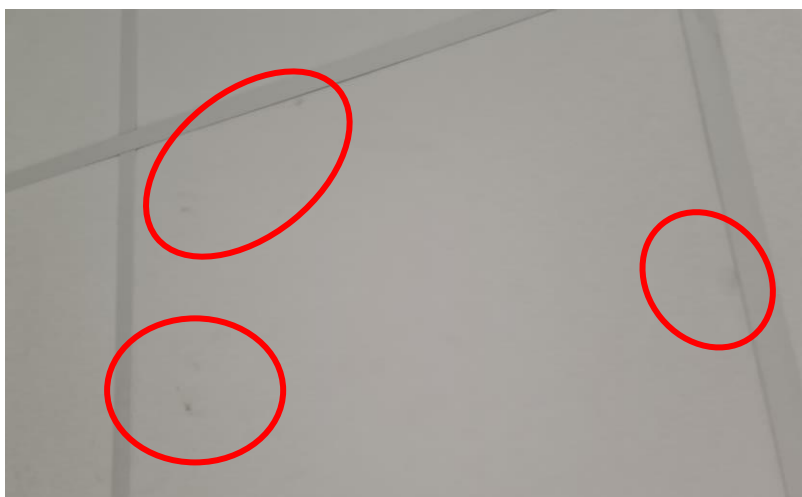




- Rayure noire au plafond sous le panneau d'indication « issue de secours ».



- Légères taches sur les dalles de faux plafond.



- D'importantes traces de chocs et taches sur le mur avec panneaux RIA + extincteur et derrière le coffre BRINKS.



- Les toilettes extérieures des chauffeurs sont sales et vétustes mais en état d'usage. La porte est fermée avec un digicode. Trois larges trous ont été percés dans l'encadrement de la porte et le mur qui est également constellé de traces de chocs.



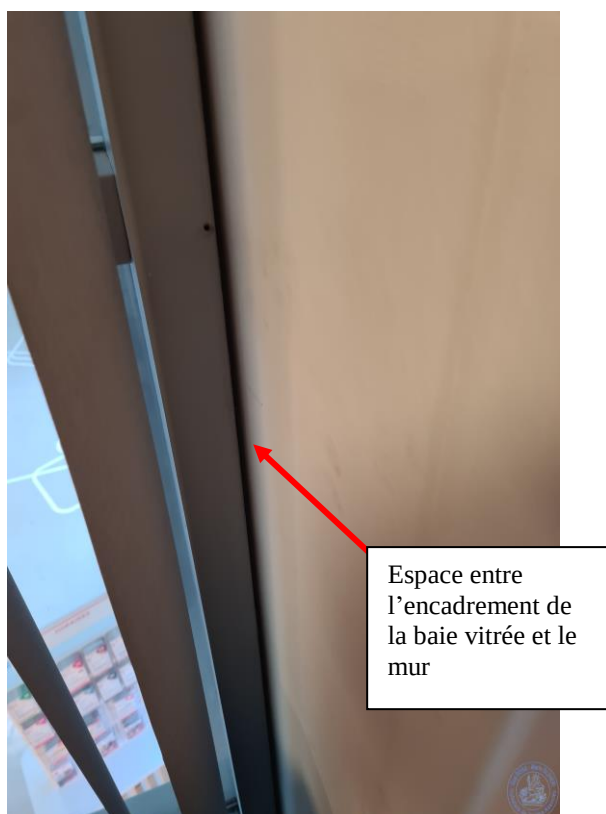
- Dans les locaux « Prise de service », nous observons des rayures sur l'encadrement de la baie vitrée ainsi que 2 trous de fixation avec vis non rebouchés.



- A l'étage dans le couloir, des dalles de faux plafond sont manquantes.



- Dans la salle de réunion : l'isolation phonique et acoustique de la baie vitrée n'est pas efficace, tous les bruits provenant du hall d'entrée sont audibles.



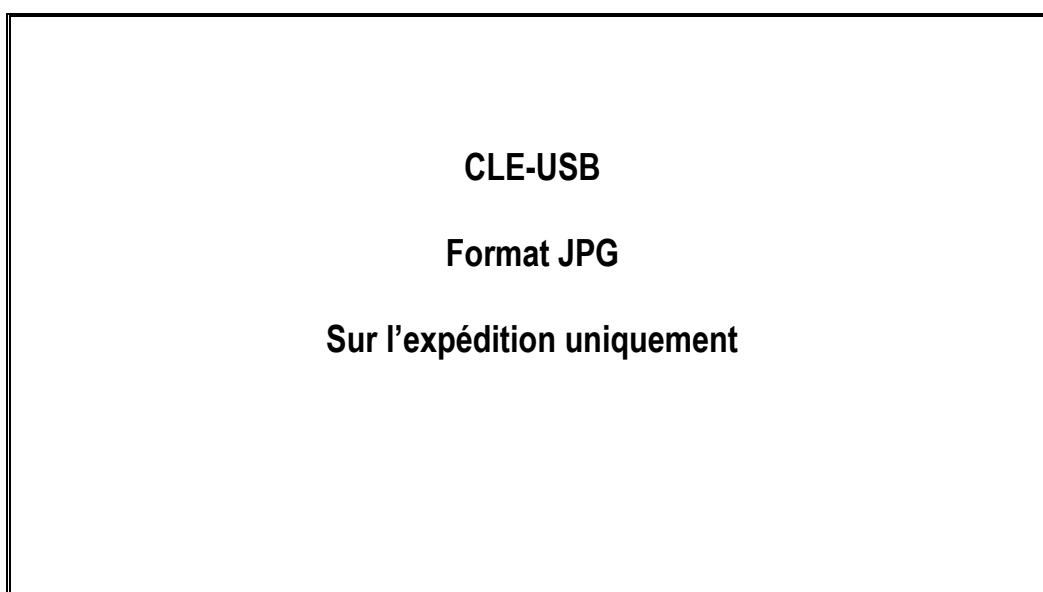
- Les dalles de faux plafond grises sont récentes et en bon état apparent.



Observations complémentaires : tous les luminaires, écrans suspendus, caméras de surveillance, tablettes de commande de billets, climatiseurs, hauts parleurs, présentoirs distributeur horaires et plans avec dispositifs olfactifs sensoriels sont en état de marche et fonctionnent. Les différents éléments de l'espace vente sont également en parfait état.

III / Reportage photo numérique.

Afin d'illustrer et compléter le commentaire, nous réalisons un reportage photo numérique enregistré sur CLE-USB joint et authentifié par une sauvegarde dématérialisée consignée au rang de nos minutes, qui pourra faire l'objet d'un nouveau développement à la requête de qui de droit.



IV / Ajournement.

Plus rien n'étant à constater, le présent ajournement est prononcé, puis nous nous retirons en notre étude afin d'établir ces constatations. Et de tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès verbal illustré et complété d'un reportage photo numérique authentifié par l'enregistrement dématérialisé consigné au rang de nos minutes, qui pourra faire l'objet d'un nouveau développement à la requête de qui de droit.

Sous toutes réserves.
DONT ACTE.

Guy ROSA
Huissier de Justice



DETAIL FACTURE DEFINITIVE 2021

			Montant en euros ht
Contribution Financière annuelle avenant 11			
Dépenses forfaitaires		10 630 991,24 €	
Indexation Df	7,75%	823 901,82 €	
Recettes forfaitaires		- 1 199 650,30 €	
Contribution financière		10 255 242,75 €	
Acomptes versés		- 9 694 026,48 €	
Solde contribution financière en défaveur de la Métropole		561 216,27 €	561 216,27 €
Article 2 - protocole fin de DSP - Impact crise sanitaire 2020-2021			
Kilomètres non effectués période avril 2021 (COVID)		- 86 924,17 €	
Désinfection boutiques		5 980,00 €	
Solde kilomètres non réalisés en faveur de la Métropole		- 80 944,17 €	- 80 944,17 €
Taxe sur les salaires article 23.5			
Taxe sur les salaires année 2021 réelle		146 913,00 €	
Taxe sur les salaires contractuelle avenant 11		136 073,34 €	
Indexation	7,75%	10 545,68 €	
Taxe sur les salaires année 2021 indexée		146 619,02 €	
Solde taxe sur les salaires en faveur d'Autobus de l'Etang		293,98 €	293,98 €
Contribution économique et territoriale article 23.6			
Contribution économique et territoriale 2021 réelle		24 624,00 €	
Contribution économique et territoriale contractuelle avenant 11		62 253,78 €	
Indexation	7,75%	4 824,67 €	
Contribution économique et territoriale année 2020 indexé		67 078,45 €	
Solde contribution économique et territoriale en faveur de la Métropole		- 42 454,45 €	- 42 454,45 €
Réfaction			
Maintenance BIV non réalisée (cf avenant 9)		- 28 454,29 €	
	7,75%	- 2 205,21 €	
TOTAL		- 30 659,50 €	- 30 659,50 €
Autres			
Cession de la marque ZENBUS		1,00 €	
	0,00%	- €	
Total cession marque		1,00 €	1,00 €
Compensations tarifaires Pass métropolitains			
Compensations Pass Scolaire		354 178,00 €	
Compensations Pass Etudiant annuel		10 478,00 €	
Compensations Pass Integral mensuel		86 639,00 €	
Solde compensations tarifaires Pass métropolitains		451 295,00 €	451 295,00 €
Vente des titres dématérialisés			
Titres 1 voyage		818,00 €	
Titres 10 voyages		503,58 €	
Total vente des titres dématérialisés		1 321,58 €	1 321,58 €

Solde dû par la Métropole	860 069,72 €
----------------------------------	---------------------

DETAIL FACTURE DEFINITIVE 2021

			Montant en euros ht
Contribution Financière annuelle avenant 11			
Dépenses forfaitaires		10 630 991,24 €	
Indexation Df	7,75%	823 901,82 €	
Recettes forfaitaires		- 1 199 650,30 €	
Contribution financière		10 255 242,75 €	
Acomptes versés		- 9 694 026,48 €	
Solde contribution financière en défaveur de la Métropole		561 216,27 €	561 216,27 €
Article 2 - protocole fin de DSP - Impact crise sanitaire 2020-2021			
Kilomètres non effectués période avril 2021 (COVID)		- 86 924,17 €	
Désinfection boutiques		5 980,00 €	
Solde kilomètres non réalisés en faveur de la Métropole		- 80 944,17 €	- 80 944,17 €
Taxe sur les salaires article 23.5			
Taxe sur les salaires année 2021 réelle		146 913,00 €	
Taxe sur les salaires contractuelle avenant 11		136 073,34 €	
Indexation	7,75%	10 545,68 €	
Taxe sur les salaires année 2021 indexée		146 619,02 €	
Solde taxe sur les salaires en faveur d'Autobus de l'Etang		293,98 €	293,98 €
Contribution économique et territoriale article 23.6			
Contribution économique et territoriale 2021 réelle		24 624,00 €	
Contribution économique et territoriale contractuelle avenant 11		62 253,78 €	
Indexation	7,75%	4 824,67 €	
Contribution économique et territoriale année 2020 indexé		67 078,45 €	
Solde contribution économique et territoriale en faveur de la Métropole		- 42 454,45 €	- 42 454,45 €
Réfaction			
Maintenance BIV non réalisée (cf avenant 9)		- 28 454,29 €	
	7,75%	- 2 205,21 €	
TOTAL		- 30 659,50 €	- 30 659,50 €
Autres			
Cession de la marque ZENBUS		1,00 €	
	0,00%	- €	
Total cession marque		1,00 €	1,00 €
Compensations tarifaires Pass métropolitains			
Compensations Pass Scolaire		354 178,00 €	
Compensations Pass Etudiant annuel		10 478,00 €	
Compensations Pass Integral mensuel		86 639,00 €	
Solde compensations tarifaires Pass métropolitains		451 295,00 €	451 295,00 €
Vente des titres dématérialisés			
Titres 1 voyage		818,00 €	
Titres 10 voyages		503,58 €	
Total vente des titres dématérialisés		1 321,58 €	1 321,58 €

Solde dû par la Métropole

860 069,72 €

RECAPITULATIF - ANNEE 2021

	En € HT
CF année 2021	561 216,27 €
Solde taxe sur les salaires 2021	293,98 €
Solde CET 2021	- 42 454,45 €
Kms non réalisés	- 80 944,17 €
Autres	- 30 659,50 €
Cession de marque	1,00 €
Sous total	407 453,14 €

Compensations et recettes :

En € HT

ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE 2021 (en euros) suivant avenant 11

ACTUALISATION DSP AUTOBUS DE L'ETANG - ANNEE 2021

INDICES

TRIM 1	1,0720
TRIM 2	1,0830
	1,0775

	DF	RF	CF
TRIM 1	5 315 496	599 825	4 715 670
ACTUALISATION	5 698 211	599 825	5 098 386
TRIM 2	5 315 496	599 825	4 715 670
ACTUALISATION	5 756 682	599 825	5 156 857
TOTAL	10 630 991	1 199 650	9 431 341
TOTAL ACTUALISE	11 454 893	1 199 650	10 255 243

10 255 243

CF 2021 Prévisionnelle hors compensation	10 255 243
---	-------------------

ACTUALISATION DSP AUTOBUS DE L'ETANG - ANNEE 2021

	Inidices initial	Inidices de remplacement		Indices convention
S°	001567387	010562766	2ème trim 2012	106,900
Ch°	voir annexe 12		total taux 2012	41,730
G°	1653884	010534596	moyenne indices mensuels	116,470
M°	1653203		juin 2012	101,200
RV°			juin 2012	93,760
Npsd°	001764296		juin 2012	96,000

Indices trimestre 1	Indices trimestre 2
119,580	120,040
40,986	40,986
92,41	102,79
108,02	108,32
113,39	113,56
105,54	105,94

$$An = (0,05 + \frac{0,51 \times Sn (1+Chn)}{S^{\circ} (1+Ch^{\circ})} + \frac{0,09 \times Gn}{G^{\circ}} + \frac{0,09 \times Mn}{M^{\circ}} + \frac{0,07 \times RVn}{RV^{\circ}}) \times Npsd^{\circ}$$

2021	
An 1T =	1,07200 estimation
An 2T =	1,08300 estimation
An 3T =	estimation
An 4T =	estimation
moyenne =	1,07750

G°	Indices : 10534596	coefficient de raccordement 0,9468	
Période	Indices mensuel	Moyenne	
octobre-20	95,00	89,95	92,41
novembre-20	96,60	91,46	
décembre-20	101,20	95,82	
janvier-21	104,60	99,04	102,79
février-21	109,60	103,77	
mars-21	111,50	105,57	

S°	Indices : 10562766	coefficient de raccordement 1,1335	
Période	Indices trimestriel		
T4 2020	105,50	119,58	
T1 2021	105,90	120,04	

M°	Indices : 1653203	
	Indices mensuel	
janvier-21	108,02	
février-21	108,12	
mars-21	108,32	
avril-21	108,32	
mai-21	109,03	
juin-21	109,34	

Taxe sur les Salaires 2021
Convention - article 23.5

Taxe sur les Salaires versée	146 913
-------------------------------------	----------------

Montant de la taxe sur les salaires **146 619**

annexe 5 - avenant 11

136 073

Indexation (moyenne des 4 trimestres) 1,0775

Régularisation en faveur d'AUTOBUS DE L'ETANG	294
--	------------

Contribution Economique et Territoriale 2021
Convention - article 23.6

1- CET 2020

Montant de la CVAE	11 633
Montant de la taxe additionnelle	385
Montant des Frais de Gestion dus	115
Total CVAE	12 133
Total CFE	12 491

CET nette 2020	24 624
-----------------------	---------------

Montant de CET prévisionnelle **67 078**

annexe 5 - avenant 11

62 254

Indexation (moyenne des 4 trimestres) 1,0775

Régularisation en faveur de la Métropole **-42 454**

DETAIL CALCUL AVOIR COVID

Poste	Coût	Négo Covid 2020 Métropole
Conduite	40 369,72 €	Cout au kilomètre grille 3
Roulage*	13591,71	Selon consommation moyenne et prix grille 2 pour l'énergie / selon cout au kilomètre estimé par Délégataire
Marge	1527,108469	Marge % selon grille 3 (2,9%)

Sous-traitance	31 435,63 €	Selon km non roulés x 30 %
----------------	-------------	----------------------------

TOTAL AVOIR	86 924,17 €
--------------------	--------------------

Kilomètres délégataire	21 910			
Kilomètres sous-traitance	29 432	Lignes scolaires	3,53 € / km	24 194 25 621,45 €
		Lignes régulières	3,70 € / km	5 238 5 814,18 €
TOTAL	51 342			31 435,63 €

* Détail roulage:

carburant	conso = 38,7/100		
prix (TICPE déduite)	0,9166 €	0,347 €	8 374,34 €
coût entretien	0,221€ / km	0,221 €	5 217,37 €
			13 591,71 €

: hors MO atelier pour l'entretien, pneumatiques, lubrifiants



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 1329-DEF

cerfa

N° 14357*12

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
DÉCLARATION DE LIQUIDATION ET DE RÉGULARISATION
2021

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

Nom et adresse de l'établissement :

AUTOBUS DE L ETANG

37 Rue d Athènes

13 117 Vitrolles

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	
N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	03/05/2022

PAIEMENT OU EXCÉDENT

27

CVAE DUE

Y

(Ligne 25 - ligne 26)

OU

28

EXCÉDENT DE VERSEMENT

Z

4 763

(Ligne 26 - ligne 25)

Remboursement d'excédent de versement demandé :



(Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : Signature :

Téléphone :

Adresse électronique :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

Cachet du service

N° d'opération :

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 mars 2023

DONNÉES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- 01 Montant du CA de la période de référence A1 1 938 781
- 02 Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois A2 0
- 03 Montant du CA de référence du groupe A3 2 809 515 155

Le montant porté à cette ligne doit être supérieur ou égal à 7 630 000 €.

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre A1 ou A3 conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\left[\frac{0,25 \times (CA - 500\,000)}{2\,500\,000} \right]$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\left[\frac{0,45 \times (CA - 3\,000\,000)}{7\,000\,000} \right] + 0,25$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\left[\frac{0,05 \times (CA - 10\,000\,000)}{40\,000\,000} \right] + 0,7$
Supérieur à 50 000 000 €	0,75

- 04 (*) Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche B 0.75 % (*)

DONNÉES DE VALEUR AJOUTÉE

VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

- 05 C 4 469 452

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D 12).

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D.

D0

- 06 D 1 551 025

Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2.
Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2.

MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E est obtenue par le calcul suivant :

Si C ≤ D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B

Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B

Si vous avez coché la case D0 ci-dessus, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B.

- 07 E 11 633

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE

CALCUL DE LA COTISATION AVANT RÉDUCTION

MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT À REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ≤ 500 €	0 €
	E > 500 €	(E – 500 €)
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

08 Cotisation avant réduction F 11 133

MINORATION

09 Exonérations G 0

10 Réduction supplémentaire H 0

CVAE

11 CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimum (Cf. notice) I1 11 133

12 Acomptes de CVAE versés I2 15 692

13 Solde de CVAE à payer (I1 - I2) I3

14 Excédent de CVAE constaté (I2 - I1) I4 4 559

TAXE ADDITIONNELLE

Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre : J0

15 Taxe additionnelle due (I1 x 3,46 %) J1 385

16 Acomptes de taxe additionnelle versés J2 542

17 Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2) J3

18 Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1) J4 157

CADRE RÉSERVÉ

KO

19 K

FRAIS DE GESTION

20 Frais de gestion dus (1% de I1 + J1) L1 115

21 Acomptes de frais de gestion versés L2 162

22 Solde de frais de gestion à payer (L1 - L2) L3

23 Excédent de frais de gestion constaté (L2 - L1) L4 47

RÉCAPITULATIF

24 Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2) M 16 396

25 TOTAL À PAYER (I3 + J3 + L3) N 0

26 TOTAL DES EXCÉDENTS (I4 + J4 + L4) O 4 763

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION****Mme CASIMIRO ANNE-MARIE**

37 RUE D'ATHENES CS 10249

13747 VITROLLES CEDEX

FRANCE

N° d'adhérent : 20130450092727Pour le compte de :**SASU AUTOBUS DE L'ETANG**

37 RUE D'ATHENES

13127 VITROLLES

N° SIREN : 538 729 534Période déclarée : 2021Date limite de dépôt : 31/01/2022**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS****Formulaire N° 2502** (Applicable à compter du 01/01/2021)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2502

(Applicable à compter du
01/01/2021)

Déclaration annuelle de liquidation et régularisation de la taxe sur les salaires

I - LIQUIDATION DE LA TAXE POUR L'ANNÉE (ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS)

		Secteur unique ou 1er secteur	2ème secteur	3ème secteur	Personnel commun	Total de l'ensemble des secteurs
Salaires imposables (Base)						
En métropole						
01	Base taux normal	2 286 527				2 286 527
02	Base 1er taux majoré	870 805				870 805
03	Base 2ème taux majoré	370 910				370 910
Salaires imposables (Taxe due)						
En métropole						
06	Ligne 01 x 4,25%	97 177				97 177
07	Ligne 02 x 4,25%	37 009				37 009
08	Ligne 03 x 9,35%	34 680				34 680
11	TOTAUX (Lignes 06 + 07 + 08 + 09 + 10)	168 866				168 866
12	Pourcentage d'imposition	87,00%				
13	Total taxe brute (ligne 11 x ligne 12)	146 913				146 913

II - MESURES D'ALLÈGEMENT

17	Taxe nette avant imputation des acomptes et excédents, et du crédit d'impôt TS éventuel [dernière case de la ligne 13 - (ligne 14 ou ligne 15 + ligne 16)]	146 913
----	--	---------

IV - PAIEMENT OU EXCÉDENT

18	Montant des acomptes déjà versés au titre de la période ou excédents reportés	211 260
21	Excédent de versement [égal au total (ligne 18 - ligne 17 + ligne 31 + ligne 26 - ligne 27) si ce dernier est ≥ 0. Remplir d'une part ligne 22 ou 22bis et ou d'autre part la ligne 23]	64 347
22	Remboursement demandé	64 347



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2021

(AVISCFE)

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes

TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

SASU AUTOBUS DE L'ETANG

37 RUE D'ATHENES

13127 VITROLLES

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :	538729534 00031	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	12 491 €
Référence de l'avis :	2196041314915		
		Versement sur acompte	5 915,00 €
Identification de l'entreprise redevable : (33)			
N° SIRET :	538729534 00031	MONTANT A PAYER	6 576,00 €
SASU AUTOBUS DE L'ETANG		Au plus tard le 15/12/2021	
Département :	13	L'augmentation de votre impôt résultant de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est lissée afin d'en atténuer l'effet (voir notice paragraphe « Nouveautés »).	
BOUCHES DU RHONE			
Commune :	117		
VITROLLES			
Lieu d'imposition :	0222		
37 RUE D ATHENES			
Numéro de rôle :	092		
Numéro d'obligation :	CFE2		
Établi à la date du :	15/10/2021		
Date de mise en recouvrement :	31/10/2021		
Votre paiement ou remboursement			
Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises et n'a pas opté pour le paiement global. Vous devez obligatoirement effectuer un paiement direct en ligne pour chacun de vos établissements sur le site impots.gouv.fr (voir notice).			
Vos contacts			
=> Par messagerie sécurisée : dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr			
=> Par téléphone : pour des renseignements généraux ou pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 806 000 225* du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (horaires de la Métropole)			
=> Sur place : Direction des Grandes Entreprises 8 rue Courtois 93505 PANTIN CEDEX. Accueil exclusivement sur rendez-vous sur impots.gouv.fr , rubrique "CONTACT" (pour le paiement de votre impôt)			
Tél : 01 49 91 14 30			
RIB de la DGE : BIC-BDFEFRPPCCT / IBAN-FR65 3000 1009 3449 29 T0 5515 195			
=> Sur place : auprès de votre centre des Finances publiques			
SIE MARIGNANE EQ. I 39 AVENUE MARIUS RUINAT CS 90179 13726 MARIGNANE CEDEX			
Tél. : 04 42 02 36 66			
Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr , rubrique « CONTACT »			
* (Service gratuit + coût de l'appel)			

Situation dans une zone d'activités économiques :				NON				(CFECCICMA)								
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (1)																
1	Valeur locative des biens passibles de taxe foncière			42 899		7	Total des réductions (7)									
2	Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)			42 899		8	Base après réductions (8)			42 899						
3	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)			NON		9	Imposition sur la base minimum (9)			NON						
4	Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)					10	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)									
5	Réduction pour création d'établissement (5)					11	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)			NON						
6	Réduction artisans et autres (6)					12	Base minimum applicable (9)									
Éléments de calcul (12)		Commune		Syndicats de communes		Intercommunalité (13)		Taxes spéciales d'équipement (14)		Taxe GEMAPI (15)						
13	Bases exonérées															
14	dont à effet sur la CVAE (16)															
15	Bases nettes						42 899		42 899		42 899					
16	Rappel taux d'imposition 2020			%			28,70		%							
17	Taux d'imposition 2021			%			%	29,14		%	0,89300		%	0,52900		%
18	Cotisation 2021 avant lissage						12 501		383		227					
19	Cotisation 2021 lissée (17)						10 836		323		227					
20	Total des cotisations exonérées hors frais de gestion															
21	Total des cotisations exonérées lissées avec frais de gestion (17)					22	dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)									
23	Total des cotisations 2021 lissées de la ligne 19			11 386		24	Frais de gestion (18)					361				
25	Total de cotisation foncière des entreprises											11 747				
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE																
26	Base d'imposition		42 899		27	Taux 2021		2,01		%	28	Cotisation avant lissage		862		
29	Bases exonérées				30	Rappel taux 2020		2,56		%	31	Cotisation lissée (17)		682		
32	Cotisation exonérée hors frais de gestion				33	Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)										
34	Frais de gestion (18)											62				
35	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie											744				

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)							
Droit additionnel à la CFE	36	Base d'imposition		37	Base exonérée		
	38	Taux 2021		%	39	Rappel taux 2020	%
	40	Cotisation avant lissage		41	Cotisation exonérée hors frais de gestion		
	42	Cotisation lissée (17)		43	Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)		
44	Total droits fixes (19)			45	Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat		
46	Frais de gestion (18)						
47	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat						

TOTAL DE L'IMPÔT DÛ (TOTALIMPOTDU)			
187	INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (27)		
188	INFORMATION : Aides soumises au règlement de minimis (28)		
189	INFORMATION : Aides soumises au RGEC (29)		
190	INFORMATION : Lissage 2017 de l'augmentation de cotisation (30)	+	381 / an
191	INFORMATION : Lissage 2017 de la baisse de cotisation (31)	-	/ an
192	Total des cotisations dues (lignes 25+35+47+60+68+82+93+117+152+158+173+180+186 si servies)		12 491
193	Crédit d'impôt (32)		
194	MONTANT DE VOTRE IMPÔT		12 491 €

